



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 14 juillet 2025, le conseil de la Municipalité d'Adstock a adopté le projet de règlement numéro 299-24-4 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 299-24.

Le projet de règlement a pour objet clarifier certaines dispositions notamment en lien avec les conditions d'émission de permis dans un milieu de vie « M2.7-15 – Îlot déstructuré avec morcellement, avec les usages dans un milieu de vie « ZS.3 – Station récréotouristique du mont Adstock » et avec les documents et renseignements requis pour une demande d'approbation (PIIA).

Une assemblée de consultation publique aura lieu le lundi 8 septembre à 19 h à salle de l'édifice Bernardin-Hamann à Adstock. Durant cette assemblée, la Municipalité présentera les principaux éléments du projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet à la page [Règlements municipaux](#) accessible à partir de l'onglet Services aux citoyens.

Toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant ces projets de règlement peut également transmettre des commentaires ou observations par écrit avant le vendredi 5 septembre 2025 par les moyens suivants :

par courriel :

dq@adstock.ca

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 12 août 2025.

Le directeur général,

(Signé)

Jérôme Grondin



CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE
dans Les Appalaches

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0
ADSTOCK.CA